



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 50821

Texte de la question

M. François Loncle alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur certaines modes d'alcoolisation massive pratiquées par des adolescents et de jeunes adultes. Observé depuis une décennie, ce phénomène très préoccupant continue de se propager et de se diversifier, grâce à Internet et aux réseaux sociaux. Il y a d'abord la « biture expresse » ou *binge drinking* qui consiste à rechercher en groupe une ivresse rapide lors de réunions amicales, de fêtes d'anniversaire, de soirées étudiantes. Depuis quelques semaines, une variante de cette beuverie effrénée, en provenance d'Australie, a fait son apparition et s'est répandue en Europe de façon virale. Il s'agit du « neknomination » : un participant boit cul sec une grande quantité d'alcool, en direct devant une webcam, et défie trois autres personnes de l'imiter. Tout comme le *binge drinking*, le neknomination est un jeu dangereux, voire fatal. Un jeune homme de 20 ans, originaire de Nottingham, vient de mourir à l'issue d'un tel pari stupide, ayant ingurgité plus d'un litre de vodka. C'était la cinquième victime depuis le début de cette année, sans compter tous ceux et toutes celles qui, souvent soumis à une forte pression sociale, se sont livrés à un exercice similaire et ont sombré dans un coma éthylique, ont souffert de lésions cérébrales, ont été gravement intoxiqués. Ces pratiques extrêmes mettent en danger non seulement la santé du buveur mais aussi celle de son entourage, car un individu ivre est susceptible de provoquer des accidents ou de recourir à la violence. Elles constituent donc un problème majeur de santé publique et nécessitent une réponse adéquate et urgente, d'autant qu'un bar bordelais se propose d'organiser une soirée neknomination et qu'un site diffusant des vidéos de soulever a été visionné, en une semaine, par plus de 20 000 internautes. C'est pourquoi il lui demande de lui détailler les programmes de prévention et de lutte contre l'alcoolisme au sein de la jeunesse. Il voudrait savoir si des enquêtes sont menées pour analyser les causes de ce phénomène en pleine expansion. Il aimeraient qu'elle lui indique si des campagnes d'information à destination des familles sont prévues et si un renforcement de la législation est envisagé.

Texte de la réponse

Alors que l'alcool est la deuxième cause de mortalité évitable dans notre pays, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes souhaite renforcer la prévention à destination de la jeunesse et lutter contre les nouvelles pratiques d'alcoolisation massives. En ce sens, face au récent phénomène appelé « Neknomination », le ministère a lancé une communication à destination des internautes pour les alerter sur les dangers de cette pratique. Pleinement mobilisé sur ce sujet, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) propose déjà sur son site de nombreux outils d'information et de pédagogie spécialement adaptés aux jeunes sur les dangers de l'alcool. Un espace dédié est mis en place sur le site alcool-info-service. Il comprend des informations spécifiques à la consommation d'alcool par les jeunes, aussi bien sur les risques liés aux premières ivresses, à la consommation de « mélanges », aux accidents de la circulation, et aux rapports sexuels non protégés ou non consentis. Ce site propose également des conseils pour limiter les risques dans le cadre de soirée, pour résister à la pression sociale ou pour bien réagir face à l'ivresse d'un proche. Rédigés en étroite collaboration avec des experts en addictologie, ces contenus s'articulent autour d'une logique de responsabilisation des adolescents, de réduction des risques et de maîtrise de sa consommation. L'INPES propose, sur demande, la brochure « alcool, vous en savez quoi ? », qui s'adresse directement aux jeunes et vise à leur transmettre des informations objectives sur l'alcool pour les aider à faire le meilleur choix pour eux-

mêmes. Par ailleurs, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, adopté en septembre 2013, renforce les actions menées par les 400 consultations jeunes consommateurs (CJC), espaces de prise en charge anonymes et gratuits disponibles pour les jeunes et leurs parents sur tout le territoire. Les agences régionales de santé (ARS) et les collectivités territoriales sont mobilisées pour améliorer la connaissance de ces structures auprès des professionnels de santé et des acteurs au contact des jeunes. Une campagne de communication sur ces structures sera diffusée avant la fin de l'année. Enfin une mesure pour lutter contre l'alcoolisation massive rapide des jeunes et renforcer notre législation en la matière a été inscrite dans le projet de loi relatif à la santé, récemment présenté en conseil des ministres.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50821

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1690

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9279